



Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues  
Chez l'association « Eltern Alsace »  
11 rue Mittlerweg, F-68025 COLMAR Cedex

À M. Pap N'DIAYE  
Ministre de l'Éducation Nationale

Le 12 Octobre 2022,

Le Collectif POUR QUE VIVENT NOS LANGUES a été constitué en septembre 2019 en réaction aux conséquences catastrophiques de la réforme du baccalauréat sur la place des Langues Régionales dans le service public de l'Éducation nationale, réforme qui faisait suite à diverses autres mesures régressives.

Nos arguments n'ont pas été pris en compte par votre prédécesseur, et le constat est là : des enseignements plus marginalisés que jamais en raison de l'insuffisance de perspectives de moyens et de personnels formés et parce que placés dans une situation de concurrence accrue, et même parfois menacés de disparition par la nouvelle organisation du lycée. Dans ce contexte, nous vous transmettons ci-après des propositions que nous souhaitons voir discutées au cours d'une réunion de travail et de concertation avec vous-même et vos services.

Depuis trois ans, la question de l'avenir de l'enseignement des langues régionales et en langues régionales dans le système éducatif en France a fait l'objet d'une forte mobilisation. Elle s'est exprimée par des diverses démarches du Collectif et des organisations qui en sont membres, et par des rassemblements mobilisant de façon continue de très nombreux manifestants. Elle s'est aussi fortement exprimée dans l'enceinte de nombreuses assemblées élues, communes, départements et régions dans les territoires concernés par ce patrimoine consacré par l'article 75-1 de la Constitution. Et elle a enfin fait l'objet d'un débat parlementaire qui a abouti, après les votes favorables et convergents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, par l'adoption à une très forte majorité de la loi « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » dite « loi Molac » le 21 mai 2021. Cette adoption allait en outre dans le sens des engagements internationaux de la France comme le lui ont rappelé trois rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans une communication du 31 mai 2022 faisant suite à une censure partielle inadéquate du Conseil constitutionnel à laquelle avait remédié la circulaire du 14 décembre 2021 du Ministère de l'Éducation nationale.



L'État ne peut rester indifférent à l'attente ainsi largement exprimée de le voir mener une autre politique vis-à-vis des langues régionales, patrimoine en danger, politique indispensable pour leur transmission qui est une des missions – assignée par la Loi – du Ministère de l'Éducation Nationale.

En tant que nouveau responsable de ce Ministère, nous espérons vivement que vous aurez à cœur de donner toute leur place aux langues régionales dans le système éducatif français à la fois en confortant le développement des filières d'enseignement permettant un véritable bilinguisme français/langue régionale et en appliquant notamment l'article 7 de la loi devenu l'article 312-11-2 du Code de l'Éducation « dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves. ».

Dans l'attente de votre réponse à notre demande d'audience, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues

Peio JORAJURIA  
Président de Seaska  
Membre d'Eskolim fédérations  
d'écoles associatives enseignant en  
langues régionales en immersion  
linguistique

Martine RALU  
Présidente de l'association Òc-BI  
pour le bilinguisme français-  
occitan dans l'enseignement  
public,  
Vice-présidente de la Flarep